

Villefranche, le 24 avril 2025

**NOTE A L'ATTENTION
DES FAMILLES**

FD/CC/F71/N°304/Sec.direction

**EFFETS AUTORISÉS
RAPPEL DES REGLES**

Suite à une recrudescence des difficultés rencontrées lors des parloirs au sujet des effets autorisés, un rappel des règles est formulé. Sont autorisés au sein du box parloir :

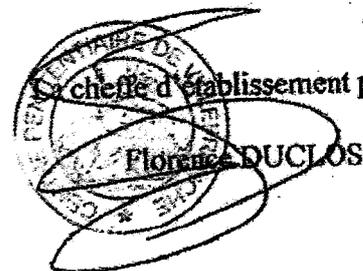
- 1 jouet ou 1 peluche de petite taille par enfant
- 1 livre en carton de petit format
- 1 biberon d'eau ou déjà préparé
- 1 petite boisson en briquette ou bouteille de 33cl max, non entamée
- 1 ou 2 paquets de biscuits en emballage individuel
- 1 sac de petit format pour contenir les effets
- Quelques couches et 1 paquet de lingettes

En revanche, ne sont pas autorisés :

- Les tupperwares
- Les plats préparés ou la nourriture à emporter
- Les sandwiches
- Les vêtements de rechange en grande quantité
- Les canettes de boisson
- Les jeux de société

Il vous est demandé de veiller à n'avoir que le strict minimum pour la durée des parloirs afin de ne pas entraver les mesures de sécurité, éviter l'encombrement du box et assurer l'hygiène des lieux. L'établissement vous remercie de votre coopération.

Toute difficulté rencontrée lors de l'accès du visiteur fera l'objet d'un signalement immédiat auprès du gradé PCI.



Affichage : Abri familles

Destinataires :

Direction
Attachée
Officiers – Majors premiers surveillants
Chef de détention
Responsable des services communs

PCI
PEP 1 - PEP 2
BLIE
Surveillants parloir familles
Archives